

L'intégration environnementale des Centrales Photovoltaïques au sein du PNR de la Sainte-Baume

Bilan annuel des CPS – DDTM 83 - le 24/01/2019

Solaire au sol : 117 GWh

11 centrales sur 180 ha
Plusieurs prospections

Aérothermie

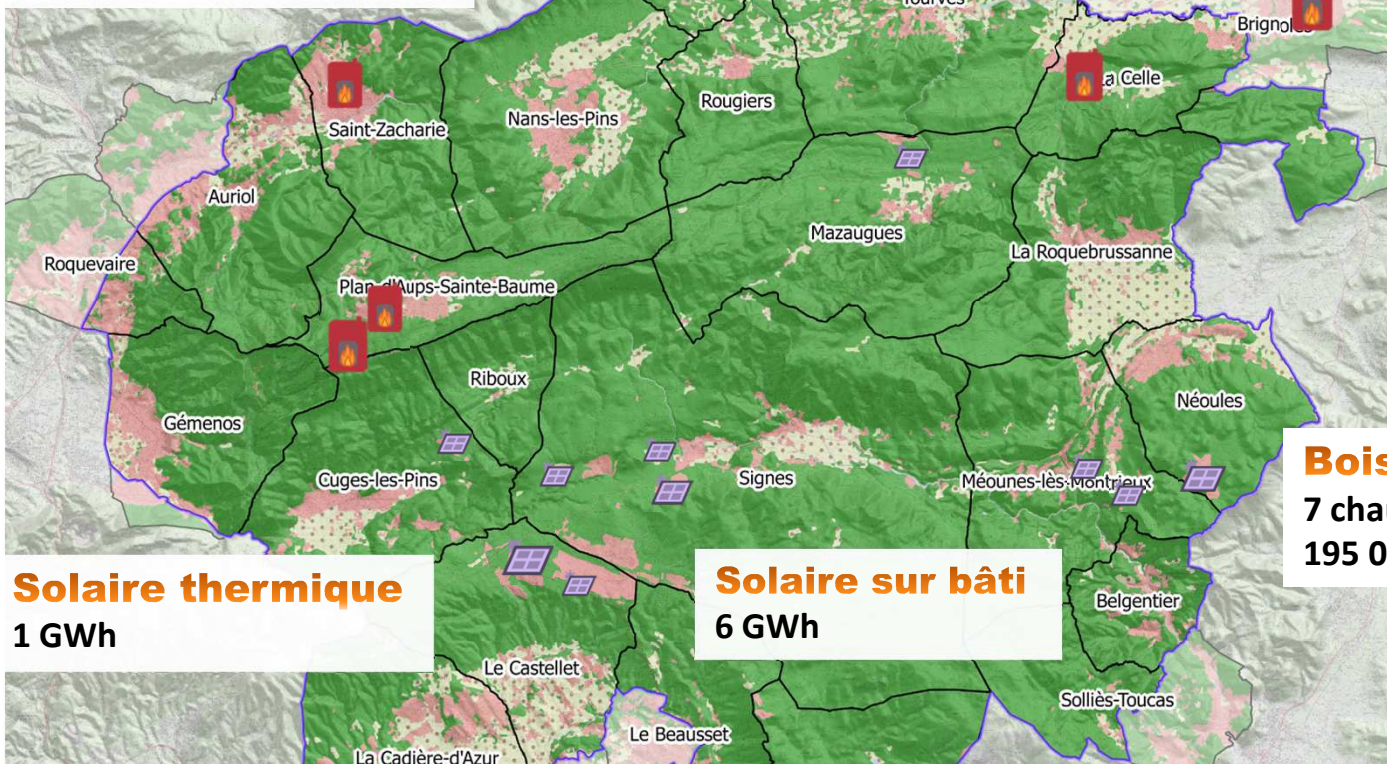
4 GWh



Plusieurs sources de production de chaleur et d'électricité

Centrales biomasse

130 Gwh + 900 Gwh



▭ Périmètre du PNR Sainte-Baume

▭ Limites communales

Types d'occupations du sol

▭ Forêts et milieux semi-naturels

▭ Surfaces d'eau

▭ Territoires agricoles

▭ Territoires artificialisés

Bois-énergie : 103,6 GWh

7 chaufferies communales
195 000 stères consommés

Solaire thermique

1 GWh

Solaire sur bâti

6 GWh

- Une diversité des sources énergétiques
- Une autonomie énergétique de 37 % hors transport (19,8 % Région)
- Des potentialités à explorer (biogaz / solaire sur bâti)

Solaire au sol : 117 GWh

11 centrales sur 180 ha
Plusieurs prospections

Aérothermie

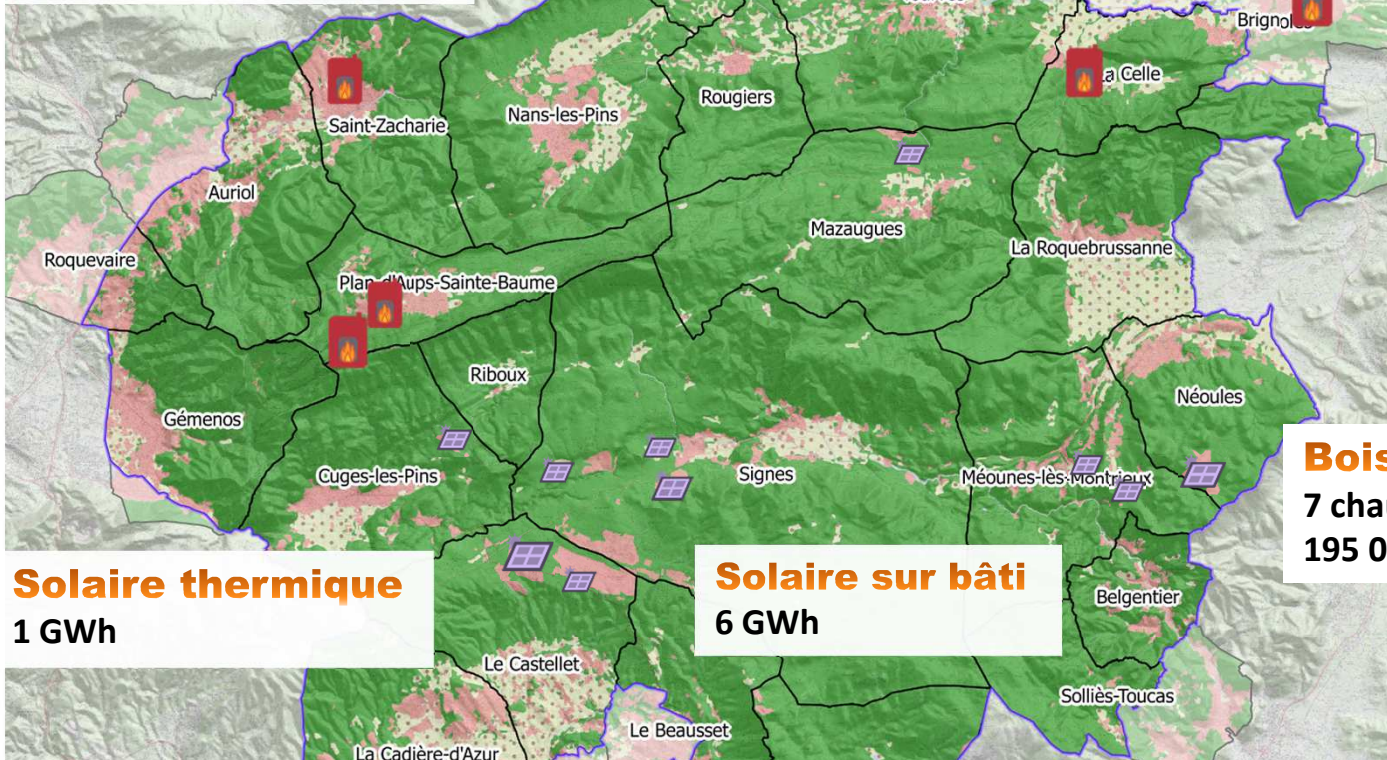
4 GWh



Plusieurs sources de production de chaleur et d'électricité

Centrales biomasse

130 Gwh + 900 Gwh



▭ Périmètre du PNR Sainte-Baume
▭ Limites communales

Types d'occupations du sol

■ Forêts et milieux semi-naturels
■ Surfaces d'eau
■ Territoires agricoles
■ Territoires artificialisés

Bois-énergie : 103,6 GWh

7 chaufferies communales
195 000 stères consommés

Solaire thermique

1 GWh

Solaire sur bâti

6 GWh

0 2.5 5 7.5 10 km

- Une consommation importante d'espaces
- La dégradation des paysages et des ressources par la multiplication et l'ampleur des projets

Orientation 6 : contribuer à la transition énergétique dans le respect des habitats naturels et des paysages

■ 2 mesures complémentaires

- Mesure 14 : Accompagner le développement des énergies renouvelables
- Mesure 15 : Encourager les économies d'énergie et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

→ *Élaborer un scénario de transition visant l'autonomie énergétique / Impliquer les citoyens, élus et acteurs économiques dans la transition énergétique / Soutenir la maîtrise énergétique des entreprises, des ménages et des collectivités / Diminuer l'impact environnemental des déplacements motorisés*

■ 1 mesure définissant les zones d'implantation des infrastructures

- Mesure 7 : Assurer l'intégration environnementale des infrastructures d'exploitation des ressources naturelles

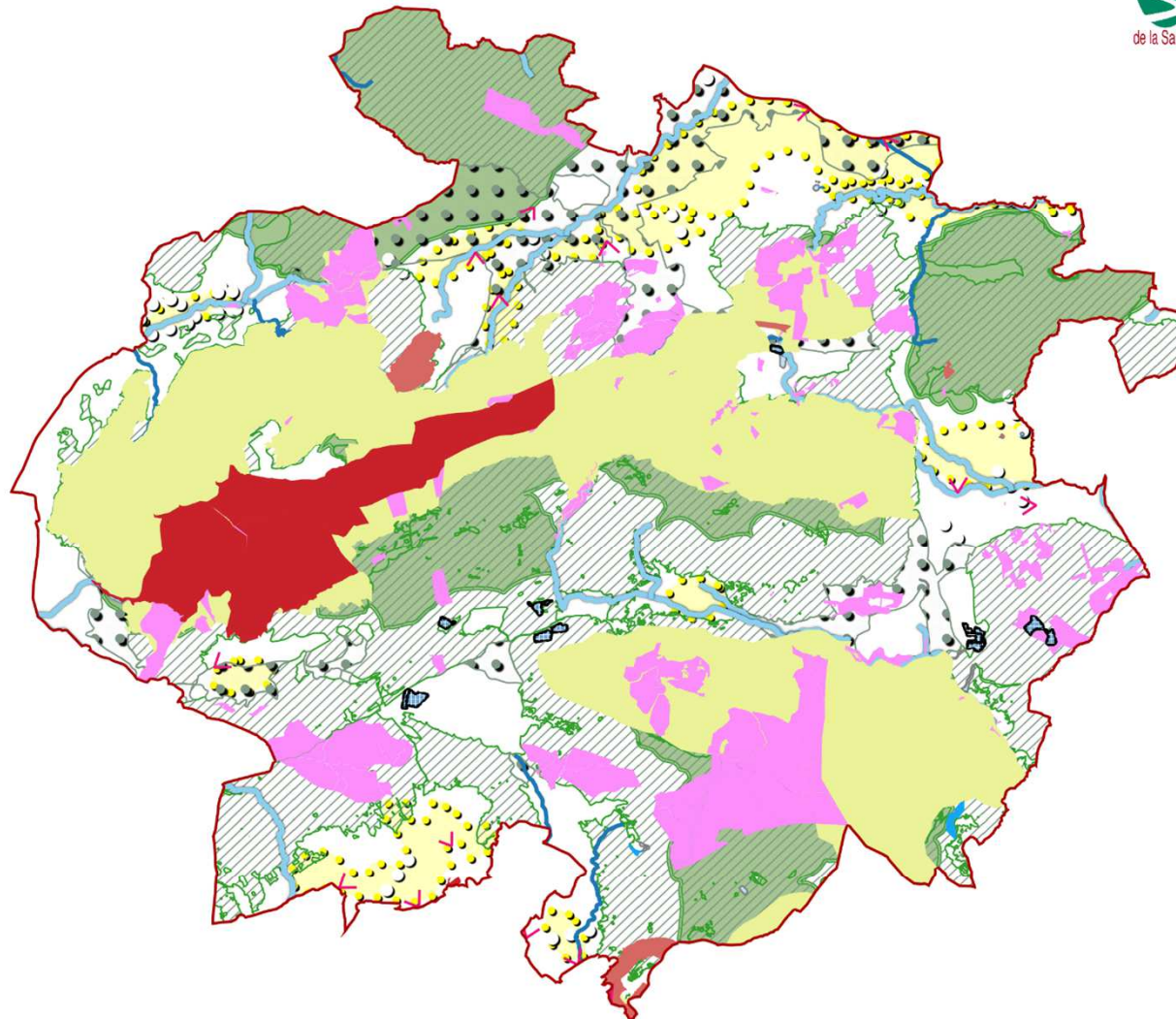
→ *Garantir le développement concerté des projets d'exploitation des ressources naturelles / Contenir l'exploitation des ressources naturelles en dehors des zones à enjeux / Promouvoir une gestion exemplaire des ressources naturelles*

Mesure 7 : Des zonages n'ayant pas vocation à accueillir de centrales photovoltaïques au sol

- **Aspects paysagers**
 - Paysages remarquables
 - Paysages agricoles sensibles
- **Aspects patrimoniaux**
 - Sites inscrits
 - Sites classés
- **Aspects environnementaux**
 - Sites soumis à un arrêté préfectoral de protection de biotope
 - Sites Natura 2000
 - Corridors écologiques
 - Réservoirs de biodiversité
- **Autres aspects**
 - Espaces naturels sensibles (ENS – propriétés départementales)
 - Coupures agro-naturelles



Mesure 7 - Zones n'ayant pas vocation à accueillir de centrales photovoltaïques au sol et de grand éolien



- Périmètre de projet du PNRSB
- Périmètre de classement du PNRSB
- ▒ Centrales solaires au sol

Zones n'ayant pas vocation à accueillir de CPV au sol et de grand éolien

- Cônes de vue
- ⋄ Coupures agro-naturelles
- Sites inscrits
- Sites classés
- Sites soumis à un arrêté de protection de biotope
- Sites Natura 2000
- Espaces Naturels Sensibles
- Paysages agricoles sensibles
- Paysages remarquables
- ▒ Réservoirs de biodiversité terrestres
- ▒ Corridors écologiques terrestres
- ▒ Réservoir de biodiversité humides
- ▒ Corridors écologiques humides
- ▒ Réservoirs de biodiversité aquatiques
- ▒ Corridors écologiques aquatiques

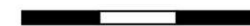
Sources : AERMC (2016), Akene Paysage (2013), DREAL PACA, SCoT PM (2014), SCoT PA (2006), SCoT MPM (2006), SCoT PV (2006), CD13 (2016), CD83 (2016), PNRSB (2016)

Auteur : PNR Sainte-Baume

Réalisation : Juillet 2018



0 2.5 5 7.5 km



Mesure 7 : Des zonages prioritaires et une prise en compte d'autres enjeux

- **Zones déjà artificialisées et impactées par les activités humaines**
 - Friches industrielles ou militaires
 - Anciennes carrières
 - Décharges réhabilitées
 - Espaces ouverts dans les zones artisanales et industrielles
 - Couverture des toitures et des aires de stationnement, du Canal de Provence...
- **Prendre en compte les risques naturels et technologiques**
- **Veiller à l'intégration paysagère et à la prise en compte des enjeux écologiques des nouvelles unités de production d'EnR**
- **Veiller dans le cadre des études d'impact à la formulation de mesures d'évitement, de réduction et de compensation qui soient ambitieuses sur le plan paysager et environnemental**

Merci de votre attention

Contact :

Stéphanie Singh - Chargée de mission Forêt / Energie
stephanie.singh@pnr-saintebaume.fr / 06.40.42.38.92